

**Secrétariat manitobain du mieux-être
des personnes âgées et du vieillissement en santé**

**Rapport annuel
2005-2006**



L'honorable John Harvard
Lieutenant-gouverneur du Manitoba
Palais législatif, bureau 235
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai le privilège de vous présenter le rapport annuel du Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé et celui du Conseil manitobain du vieillissement pour l'exercice financier 2005-2006.

Veillez recevoir, Monsieur le Lieutenant-gouverneur, l'expression de mes sentiments respectueux.

La ministre,

Theresa Oswald

Madame Theresa Oswald
Ministre déléguée à la Situation des personnes âgées

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel 2005-2006 du Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé.

Le Secrétariat, dont la vision est d'encourager la santé, l'indépendance et le mieux-être chez tous les aînés du Manitoba, s'est concentré sur l'établissement de partenariats au sein du gouvernement et avec la communauté. Nous avons ainsi pu faire de grands progrès sur un certain nombre de questions touchant les personnes âgées de la province.

Le Secrétariat continue de s'appuyer sur la stratégie *En avant les années : Promotion des aînés du Manitoba* afin de mettre davantage en valeur le potentiel des principales organisations de personnes âgées. Les questions auxquelles se heurtent les aînés autochtones, ainsi que les problèmes de transport et de mobilité qui pèsent sur les aînés des régions rurales et du Nord sont maintenant mieux compris.

Avec l'aide des organisations de personnes âgées avec lesquelles il collabore, le Secrétariat a commencé à pouvoir mieux répondre aux besoins des aînés dans le secteur de l'information. Le programme d'accès pour aînés permettra aux principaux intervenants, aux professionnels et aux aînés bénévoles d'être plus à même d'aider les personnes âgées à se prévaloir des programmes et services auxquels elles ont droit.

On a établi un nouveau partenariat entre le Secrétariat, l'Organisation mondiale de la santé et la Division du vieillissement et des aînés de l'Agence de santé publique du Canada, ce qui est très enthousiasmant. Ce partenariat vise à améliorer la qualité de la vie des personnes âgées du Manitoba et d'ailleurs. On est en train de faire des plans pour lancer des projets au Manitoba et dans l'ensemble du Canada en vue de donner la possibilité aux gouvernements des pays du monde de créer des collectivités adaptées aux aînés et de tenir compte des besoins des aînés vulnérables lorsqu'ils établissent des plans d'urgence.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Arlene Wilgosh

Table des matières

	<u>Page</u>
<i>Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé</i>	
Lettre de la ministre déléguée à la Situation des personnes âgées	1
Lettre de la sous-ministre	3
Table des matières	5
Introduction	7
Mission et rôle	7
Organisation	8
Réalisations	10
Consultation et examen	12
Soutien et développement communautaire	16
Renseignements financiers	21
Historique	23
Bilan sur le rendement	24
<i>Conseil manitobain du vieillissement</i>	
Lettre de la présidente	33
Mandat	35
Examen de la politique et des questions	36
Participation communautaire	36
Activités et conférences	37

Introduction

Le présent rapport annuel est organisé en fonction de la structure établie pour l'affectation des crédits budgétaires au Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé, conformément au Budget des dépenses du Manitoba pour l'exercice terminé le 31 mars 2006.

Le rapport comprend les renseignements suivants au sujet du Secrétariat : mission et rôle, consultation et examen, soutien et développement communautaire, principales dépenses relatives aux crédits affectés et tableau indiquant les dépenses et la dotation en personnel sur cinq ans. Il comprend également le rapport annuel du Conseil manitobain du vieillissement, qui décrit son mandat et son organisation, et comporte un examen de la politique et des questions qui se posent, ainsi qu'une liste des activités auxquelles le Conseil a pris part dans la communauté.

Mission et rôle

Le Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé aide la ministre à veiller à ce que les besoins et les préoccupations des personnes âgées soient pris en compte dans un cadre harmonisé et complet qui comprend la législation, la politique publique et les programmes. La ministre et le Secrétariat collaborent avec tous les ministères pour instaurer un environnement qui favorise la santé, l'indépendance et le mieux-être de toutes les personnes âgées de la province du Manitoba.

Voici les responsabilités générales du Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé :

- jouer un rôle de chef de file dans les stratégies provinciales qui font la promotion des intérêts des Manitobains âgés, y compris la stratégie *En avant les années : Promotion des aînés du Manitoba* et la stratégie de lutte contre la violence envers les personnes âgées;
- jouer un rôle consultatif auprès des ministères;
- faire la liaison entre le gouvernement provincial, les autres ordres de gouvernement et les organisations qui sont au service des personnes âgées;
- fournir des services d'éducation, d'information et d'aiguillage sur une vaste gamme de sujets et de différentes manières;
- offrir un soutien en recherche et en administration au Conseil manitobain du vieillissement.

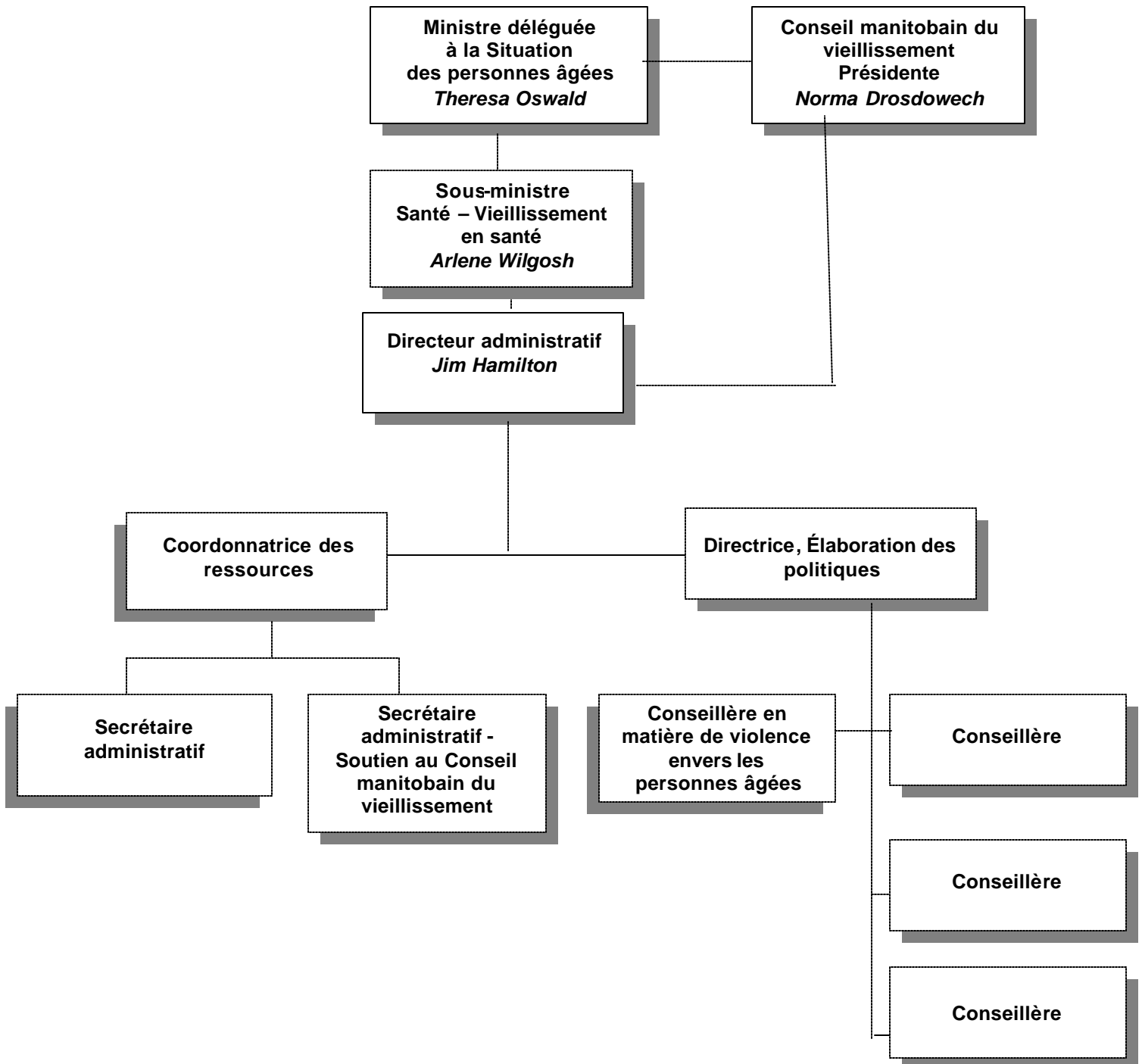
Organisation

Au 31 mars 2006, le personnel du Secrétariat comprenait les neuf postes suivants : un poste de directeur administratif, un poste de directrice de l'élaboration des politiques, trois postes de conseillères, un poste de conseillère en matière de violence envers les personnes âgées, un poste de coordonnatrice des ressources, un poste de secrétaire administratif et un poste de secrétaire administratif et de soutien au Conseil manitobain du vieillissement (CMV). Voir l'organigramme à la page 9.

Le Conseil manitobain du vieillissement, un organisme consultatif qui relève de la ministre déléguée à la Situation des personnes âgées, bénéficie d'une aide à la recherche et d'un soutien administratif de la part du Secrétariat. Vous trouverez plus de renseignements sur le **Conseil manitobain du vieillissement** à la page 35.

Le Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé n'est pas régi par une loi particulière. Cependant, en juin 2005, le projet de loi 8 – *Loi sur le Conseil manitobain du vieillissement* – a été adopté. Cette Loi vise à confirmer le travail du Conseil manitobain du vieillissement et à soutenir les efforts de celui-ci dans sa tâche auprès de la ministre.

**Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées
et du vieillissement en santé
Organigramme
(au 31 mars 2006)**



Réalisations 2005-2006

La stratégie provinciale intitulée *En avant les années : Promotion des aînés du Manitoba*, qui en est à sa troisième année, continue à faire appel aux suggestions et à la participation active des ministères provinciaux, des autres ordres de gouvernement et des organisations de personnes âgées, ainsi que de certains aînés ayant des compétences particulières, du milieu universitaire et du secteur de la recherche, et du Conseil manitobain du vieillissement. La stratégie représente un effort conjoint permettant aux participants de s'attaquer à certains problèmes et de stimuler la création de projets au sein du gouvernement et de la communauté des aînés.

Par l'intermédiaire de sa participation au comité d'étude sur le transport des personnes âgées, le Secrétariat a commencé à relever des possibilités de transport et de déplacement pour les personnes âgées partout au Manitoba.

Le Secrétariat offre un soutien en matière d'administration et de recherche au Conseil manitobain du vieillissement. Il aide le Conseil à préparer ses Prix de mérite annuels, qui soulignent les actions exemplaires de personnes et d'organisations envers les personnes âgées.

Le Secrétariat a aussi apporté son soutien à l'élaboration du Projet de loi 8 – *Loi sur le Conseil manitobain du vieillissement*, qui a reçu la sanction royale en juin 2005. Cette Loi garantit que le Conseil demeurera une partie intégrante du gouvernement et que les personnes âgées du Manitoba pourront poursuivre leur contribution.

Par suite de la collaboration entre le Secrétariat et Santé Manitoba, on a annoncé au printemps 2005 une hausse du financement destiné au programme de services de soutien pour les personnes âgées. Les nouveaux projets créés au sein du programme dans toute la province ont reçu un total de 492 500 \$.

Le Secrétariat a mis sur pied le programme d'accès pour aînés, qui bénéficie d'un financement de 224 000 \$ sur trois ans. Cette initiative est un partenariat auquel participent aussi la Manitoba Society of Seniors et Action-retraite Manitoba. Elle vise à faire mieux connaître aux aînés les avantages auxquels ils ont droit. Le programme prévoit de faire intervenir les organisations de personnes âgées, les conseils de ressources communautaires et les aînés eux-mêmes en tant que conseillers de leur pairs et principaux intervenants, afin de permettre une meilleure connaissance des services et d'améliorer l'accès à ceux-ci.

Dans le cadre des travaux entrepris par le Secrétariat pour mettre en œuvre une stratégie provinciale pluridisciplinaire de lutte contre la violence envers les personnes âgées, une campagne de sensibilisation intitulée « Qu'on vous respecte » a été lancée. On a distribué plus de 20 000 brochures et affiches jusqu'à maintenant. De plus, le Secrétariat a pris part à l'organisation de la Journée mondiale de sensibilisation aux mauvais traitements envers les personnes âgées, qui a eu lieu le 15 juin 2006.

Le Secrétariat, conjointement avec Justice Manitoba, Santé Manitoba, et le Centre Perspectives des aînés, a participé à l'expansion du programme *Sécuraide*, qui offre aux aînés à faibles revenus des dispositifs de sécurité élémentaires à titre gratuit. Les personnes visées peuvent bénéficier de la pose de regards ou de verrous à pêne dormant sur leur porte, et obtenir des prêts-subventions pour apporter de petites améliorations à la sécurité de leur domicile. Le programme inclut à présent Brandon, Portage la Prairie et toute la ville de Winnipeg. Les renseignements disponibles par l'intermédiaire du programme comprennent maintenant aussi des conseils pour la prévention des chutes.

On a pris des mesures pour veiller à ce que les aînés sachent se protéger contre la fraude et les manœuvres de vente frauduleuses. La campagne de prévention de la fraude intitulée Protégez-vous comprend un calendrier de sensibilisation à la fraude pour 2006, qui a été distribué aux groupes et organisations de personnes âgées de toute la province.

Le Secrétariat a fêté le mois des aînés et des anciens en octobre 2005 en mettant l'accent sur la vie active et le mieux-être, et en organisant une activité au centre communautaire Crescentwood. Le comité a aussi publié, une fois encore, un calendrier des activités pour le mois des aînés et des anciens. Bien des personnes âgées et des groupes d'aînés ont célébré ce mois en soulignant l'importance du mieux-être.

Les relations de travail se sont développées encore davantage avec les ministères provinciaux, les offices régionaux de la santé, les autres ordres de gouvernement et le Groupe interorganismes pour les personnes âgées. Le Secrétariat a aussi accru sa présence dans les régions rurales et le Nord du Manitoba grâce à l'établissement de bureaux satellites. Le personnel a animé plus de 21 réunions et présentations dans les régions rurales et le Nord du Manitoba au cours du dernier exercice.

Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé

Les deux principales fonctions du Secrétariat sont, d'une part, la consultation et l'examen, et, d'autre part, le soutien et le développement communautaires.

Consultation et examen

La consultation et l'examen sont importants pour la planification gouvernementale et la prestation de programmes à l'intention des personnes âgées. Au cours de l'exercice 2005-2006, le Secrétariat a poursuivi son travail en ce domaine des façons suivantes :

- En allant de l'avant avec la stratégie d'envergure provinciale *En avant les années : Promotion des aînés du Manitoba*. Maintenant que la stratégie en est à sa troisième année, le Secrétariat a continué à rechercher l'apport et la participation des ministères provinciaux et des autres ordres de gouvernement, des organisations de personnes âgées et de certains aînés ayant des compétences particulières, du milieu universitaire et du secteur de la recherche, ainsi que du Conseil manitobain du vieillissement. La stratégie représente un effort conjoint permettant aux participants de s'attaquer à certains problèmes et de stimuler la création de projets au sein du gouvernement et de la communauté des aînés. Le Secrétariat a formé des partenariats importants et a fait des progrès sur des questions de politique visées par la stratégie *En avant les années : Promotion des aînés du Manitoba*.
 - On a entrepris de faire un inventaire préliminaire et complet des programmes et services du gouvernement à l'intention des personnes âgées. Les résultats de cet inventaire sont utilisés au sein du gouvernement pour illustrer le genre de programmes et de services qui existent au sein du continuum de services pour les aînés, lorsque ceux-ci passent de la vie indépendante à une dépendance progressive.
 - La stratégie continue de reposer sur trois thèmes : les soins de santé, la vie en société et la sécurité. Les questions particulières traitées sont : les soins de santé, le logement, la situation économique, les transports, la violence envers les aînés, la discrimination fondée sur l'âge, la technologie et l'éducation continue, le bien-être des personnes âgées et le vieillissement en santé, la sécurité et la prestation de soins.
 - Au cours de l'exercice 2005-2006, 90 000 \$ ont été remis à sept organisations pour améliorer leur aptitude à aider le Secrétariat à réaliser la stratégie. Des ententes de services ont été conclues avec Perspectives des aînés inc, Action-retraite Manitoba, la Fédération des aînés franco-manitobains (FAFM), la Manitoba Society of Seniors (MSOS), la Manitoba Association of Multi-Purpose Senior Centres (MAMSC) et, pour la première fois, le Aboriginal Seniors Resource Centre et le Seniors Transportation Working Group.

- En informant la ministre déléguée à la Situation des personnes âgées et en lui fournissant des analyses sur diverses questions, dont les mauvais traitements infligés aux personnes âgées, les questions juridiques, les questions financières, les impôts fonciers, les prestations de logement, les soins de santé et les questions qui y sont reliées, les plans d'urgence, les données démographiques et la planification en prévision du vieillissement de la population.
- En entretenant des liens avec les ministères provinciaux – notamment les ministères de la Santé, des Services à la famille et du Logement, de la Justice et des Finances – en vue d'élaborer des politiques et d'évaluer les programmes dont la prestation touche les personnes âgées.
- En continuant de jouer un rôle de chef de file, à l'aide d'une démarche pluridisciplinaire qui vise à lutter contre la violence envers les personnes âgées. Parmi les éléments-clés de la stratégie du Secrétariat, mentionnons les services d'une conseillère en matière de violence envers les personnes âgées, la Ligne d'aide aux aînés victimes de mauvais traitements, la documentation destinée à informer et à sensibiliser les gens, ainsi que la création d'équipes d'intervention et de surveillance communautaires, en collaboration avec les offices régionaux de la santé (ORS) suivants : Assiniboine, Brandon, Région des Parcs, Burntwood, Région du Nord-Est, Région du Sud-Est, Région centrale, Entre-les-lacs, Région du Nord et Winnipeg. Des brochures et des affiches ont été conçues pour accroître la sensibilisation du public à l'égard de la violence envers les personnes âgées et faire connaître les initiatives du Secrétariat en ce domaine.
- En consultant les offices régionaux de la santé, tous les ordres de gouvernement et les organisations communautaires pour mieux définir les besoins et les préoccupations des personnes âgées.
- En se tenant au courant des questions qui touchent les personnes âgées et en étant actif en la matière, notamment en siégeant à des comités, en travaillant avec d'autres administrations et en prêtant main-forte au Conseil manitobain du vieillissement.

Comités

La plupart des comités interagissent directement avec les aînés et les organisations-clés de personnes âgées, ce qui contribue à la réalisation du mandat du Secrétariat. La participation à ces comités donne au Secrétariat la possibilité de présenter les points de vue des personnes âgées sur différentes questions. L'interaction directe avec les organisations de personnes âgées, dont la liste suit, permet au Secrétariat de mieux comprendre les problèmes auxquels sont confrontées ces personnes :

- *Alliance de vie active pour les Canadiens-Canadiennes ayant un handicap*
- *Active Living Coalition of Older Adults (ALCOA)*
- *Comité du SMA sur le rapport de l'enquête Cory Moar (et deux sous-comités : sous-comité de la sensibilisation et de l'éducation sur la violence envers les clients-patients et le sous-comité de l'éducation et de la sensibilisation en matière de violence envers les aînés)*

- *Brandon Community Health Partners*
- *Réseau canadien pour la prévention des mauvais traitements envers les aîné(e)s*
- *Comité organisateur de la Journée mondiale de sensibilisation à la violence envers les personnes âgées*
- *Comité consultatif interministériel sur L'Entente de partenariat de Winnipeg urbain*
- *Groupe consultatif sur la littératie intergénérationnelle*
- *Comité manitobain chargé de la stratégie relative à la maladie d'Alzheimer*
- *Manitoba Caregiver Network*
- *Manitoba en mouvement*
- *Manitoba Road Safety Coordinating Committee*
- *Comité consultatif national sur les soins communautaires aux aînés*
- *New Horizons Regional Review Committee (RRC)*
- *Comité d'éducation sur les conducteurs âgés*
- *Partners Seeking Solutions with Seniors*
- *Physical Activity Coalition of Manitoba*
- *Policy Developers Network*
- *Comité du calendrier Protégez-vous*
- *Groupe de travail sur SécurAide*
- *Senior Consultation, Office régional de la santé de Winnipeg*
- *Groupe interorganismes pour les personnes âgées*
- *Seniors Crime and Safety Network*
- *Groupe de travail sur la sécurité des foyers des personnes âgées*
- *Comité d'étude sur le transport des personnes âgées*
- *Comité organisateur de la Journée des aînés et des anciens;*
- *Université du Manitoba, Gerontology Certificate Program Committee*
- *Université du Manitoba, Centre on Aging – Symposium Committee*
- *Université du Manitoba, Centre on Aging – Advisory Committee*
- *Will Week : Estate Planning for your Future Committee*
- *Winnipeg en mouvement*

Collaboration fédérale-provinciale-territoriale (FPT)

Les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des aînés se rencontrent tous les ans pour discuter de questions d'intérêt commun qui dépassent les limites des administrations et des secteurs. Ces rencontres permettent aux ministres d'échanger des renseignements sur les initiatives en cours et d'explorer et de prendre des mesures communes pour répondre aux besoins d'une société vieillissante et aux questions que cette situation engendre. Au cours de l'exercice 2005-2006, le Secrétariat a travaillé en collaboration avec les autres ordres de gouvernement relativement à des questions sélectionnées, en vue de la préparation de la prochaine rencontre des ministres.

- Des groupes de travail se sont penchés sur des questions telles que le vieillissement en santé et le bien-être, l'isolement social, la sécurité (et en particulier les mauvais traitements infligés aux personnes âgées) et les mesures à prévoir pour la population vieillissante du Canada.

- Le personnel a assisté aux réunions ordinaires des hauts fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux. Le directeur administratif du Secrétariat a terminé son mandat de coprésident.
- Le personnel a pris la direction du groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la sécurité (violence envers les aînés) et a participé à un groupe de travail sur l'examen de la question de l'isolement social.

Conseil manitobain du vieillissement

Le Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé a offert un soutien en matière d'administration et de recherche au Conseil manitobain du vieillissement. Le Secrétariat a assuré un soutien au Conseil lors de ses réunions, a fourni des documents de recherche en vue de la préparation d'exposés de position et relativement à des points à l'ordre du jour de réunions; il a aussi aidé à la préparation des procès-verbaux, de la correspondance et des séances d'information. En outre, le personnel du Secrétariat a révisé le *Guide des aînés du Manitoba*, a poursuivi la distribution de ses *feuilles de renseignements éducatifs* et a aidé les membres du Conseil à mettre en œuvre le programme des *Prix du mérite*.

Groupe interorganismes pour les personnes âgées

Le Secrétariat a continué de coordonner et de présider les réunions régulières des représentants de différents organismes gouvernementaux et organisations de personnes âgées en vue de discuter de questions d'actualité et d'intérêt commun.

Soutien et développement communautaires

Au cours de l'exercice 2005-2006, le Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé a continué de servir de source centrale de renseignements et d'aiguillage pour les personnes âgées et leurs familles, ainsi que pour les organismes gouvernementaux et les organisations de personnes âgées. Voici ce qu'il a accompli :

Ligne d'information téléphonique pour les personnes âgées

Cette ligne d'information bilingue sans frais pour les aînés a reçu environ 3 279 appels de partout dans la province. Les demandeurs font appel aux connaissances spécialisées du personnel en matière de ressources et de programmes pour les personnes âgées. Ils reçoivent aussi une assistance personnalisée et rapide, au besoin. Sur les 3 279 appels, 41 % des personnes désiraient des fiches d'information ou des brochures, 25 % avaient des questions à poser sur la vie en société (logement, services aux aînés, transport, questions juridiques, et réparations ou entretien d'un logement), 24 % demandaient des renseignements sur la sécurité financière et 10 % souhaitaient avoir de l'information en matière de soins de santé.

Ligne d'aide aux aînés victimes de mauvais traitements

Cette ligne bilingue sans frais d'aide aux aînés victimes de mauvais traitements a reçu environ 294 appels au cours de l'exercice 2005-2006. Il s'agit d'une hausse comparativement à 274 appels pour l'exercice 2004-2005 et à 254 appels pour l'exercice 2003-2004. Cette ligne permet aux aînés, aux membres de leurs familles, aux fournisseurs de services et au public en général d'avoir accès aux renseignements sur les ressources actuellement offertes et d'obtenir de l'aide pour accéder à ces ressources, tout en respectant la liberté de choix des personnes âgées.

Site Web

Le Secrétariat continue de tenir à jour son site Web, qui offre des renseignements exacts et faciles d'accès aux aînés, à leurs familles, aux organisations et aux professionnels qui œuvrent dans le domaine du vieillissement. Le site du Secrétariat a fait l'objet de 93 244 consultations entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006. L'adresse du site Web est la suivante : <http://www.gov.mb.ca/shas/index.fr.html>.

Présentations et ateliers

Le Secrétariat a continué d'organiser des présentations pour le gouvernement, les universitaires, les groupes de services et les organisations communautaires sur différents sujets, comme l'âgisme, la prestations de soins, la vie active, la violence envers les aînés, ainsi que les programmes et les services pour les personnes âgées.

Consultations et conférences

Tout au long de l'exercice 2005-2006, le personnel a participé à des consultations et à des conférences locales et nationales. Le directeur administratif a coprésidé les réunions du Comité fédéral-provincial-territorial des hauts fonctionnaires (personnes âgées).

De plus, le personnel a participé aux conférences suivantes :

Partners in Care Conference (Société Alzheimer); symposium du Centre on Aging; conférence annuelle de l'Association canadienne de gérontologie sur les sciences et l'éducation intitulée L'âge d'or – Régler les voiles pour le changement; Conférence mondiale sur la prévention de la violence familiale 2005; 1^{ère} conférence canadienne sur le droit qui s'applique aux aînés.

Le personnel a aussi participé à des rencontres et à des consultations, dont les suivantes : Consultation on Enduring Powers of Attorney – Areas for Reform des Western Canada Law Reform Agencies; Advance Care Planning – Public Education Strategy; consultation sur la *Loi sur la protection des personnes recevant des soins*; conférence d'un groupe de spécialistes sur les préparatifs d'urgence et les aînés, animée par l'Agence de santé publique du Canada et l'Organisation mondiale de la santé; atelier Partners Seeking Solutions for Seniors; et formation pour l'intervention en cas de suicide (Service de police de Winnipeg).

Ces rencontres et ces consultations ont permis de partager des renseignements sur les services et de discuter du rôle du Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé.

Publications et documents

- Le Secrétariat a mis à jour plusieurs brochures et a publié de nouveaux documents éducatifs :
 - Le *Guide des aînés du Manitoba*, 13^e édition, publié par le Conseil manitobain du vieillissement, a été réimprimé par le Secrétariat en mars 2006.
 - Le *Guide de renseignements juridiques à l'intention des personnes âgées*, a été révisé et réimprimé en mars 2006.

Le Secrétariat a continué de distribuer les documents d'information suivants :

- *Questions à poser à votre médecin et à votre pharmacien.*
- *Guide à l'intention des aidants naturels.*
- *Renseignements sur les mesures d'urgence à l'intention des personnes âgées.*
- *Qu'on vous respecte* (une brochure et une affiche sur la violence à l'égard des personnes âgées).

- *Travaillons ensemble pour lutter contre les mauvais traitements envers les personnes âgées* (fiche d'information sur la violence envers les aînés à l'intention des professionnels).
- *La sécurité des personnes âgées : ce qu'il faut savoir* (fiche d'information sur la violence envers les aînés).
- *Utiliser la technologie? Certainement!* – une série de fiches d'information qui offrent aux lecteurs une meilleure compréhension sur l'utilisation des technologies courantes.
- *Guide des meilleures pratiques pour la prévention des chutes chez les aînés vivant dans la communauté (2001)* et *Répertoire des programmes de prévention des chutes chez les aînés vivant dans la communauté (2001)*.
- *L'âge et l'expérience au volant (1999)* publié conjointement avec Transports et Services gouvernementaux Manitoba, la Société d'assurance publique du Manitoba, la Canadian Automobile Association Manitoba et Action-retraite Manitoba.
- d'autres documents contenant notamment des renseignements sur la vie active et le bien être et des directives en matière de soins.

Le personnel du Secrétariat a continué de mettre sa bibliothèque de vidéocassettes éducatives à la disposition des personnes âgées, des fournisseurs de services, des groupes professionnels et des étudiants, sous forme de prêts. La collection de vidéocassettes traite de diverses questions, notamment la conception des logements, les mythes sur le vieillissement, la prévention des chutes, la fraude téléphonique et la manière de déceler et de prévenir l'exploitation financière.

Registre des logements disponibles

Au cours de l'exercice 2005-2006, les demandeurs ont continué à accéder au *Provincial (Rural) Housing Registry for Seniors* du Secrétariat par l'entremise de la Ligne d'information téléphonique pour les personnes âgées. Le registre comprend des renseignements sur toutes les possibilités de logement offertes aux aînés du Manitoba rural. Les renseignements sur le logement à Winnipeg sont offerts par Perspectives des aînés inc.

Mauvais traitements infligés aux personnes âgées

Le Secrétariat a reconnu le besoin d'une démarche concertée et pluridisciplinaire pour traiter du problème des mauvais traitements infligés aux personnes âgées.

Voici les éléments-clés de la stratégie :

- une conseillère en matière de violence envers les personnes âgées;
- la Ligne d'aide aux aînés victimes de mauvais traitements;

- l'éducation et la sensibilisation;
- la consultation avec les collectivités et les régions;
- une coordonnatrice des ressources en matière de violence envers les personnes âgées.

La conseillère en matière de violence envers les personnes âgées offre des séances d'éducation et de sensibilisation, et de la formation personnalisée sur les mauvais traitements infligés aux personnes âgées aux organisations professionnelles, aux étudiants et aux groupes de personnes âgées. La conseillère participe également à la mise sur pied d'équipes d'intervention et de surveillance communautaires qui visent à assurer la présence de services et de moyens de soutien à l'intention des personnes âgées dans les communautés, ainsi que l'accessibilité à ces services. Au cours de l'exercice 2005-2006, il y a eu 19 présentations auxquelles ont assisté plus de 700 participants.

Le Secrétariat continue d'accorder une subvention annuelle de 60 500 \$ à Perspectives des aînés inc., ce qui permet d'offrir des services de consultation aux aînés victimes de mauvais traitements, aux membres de leurs familles et aux personnes qui les soutiennent à Winnipeg.

Activités relatives aux personnes âgées

Le Secrétariat a donné des renseignements et de l'aide aux groupes de personnes âgées pour organiser les fêtes de la Journée des aînés et des anciens qui se sont tenues en octobre dans toute la province. À Winnipeg, le comité organisateur de la Journée des aînés et des anciens a organisé une fête au Centre communautaire Crescentwood.

Le personnel du Secrétariat a participé à certaines activités de groupes de personnes âgées, notamment les assemblées générales annuelles de la Fédération des aînés franco-manitobains, de Perspectives des aînés inc, d'Action-retraite Manitoba, de la Manitoba Society of Seniors, de la Manitoba Association of Multi-Purpose Senior Centres et du Centre on Aging.

Le Secrétariat a accordé une subvention de 5 000 \$ à la Manitoba Society of Seniors (MSOS) à titre de contribution au parrainage des *MSOS 55 Plus Games* qui se sont tenus en juin 2005.

Développement durable

Au cours de l'exercice 2005-2006, le personnel du Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé a continué d'utiliser du papier recyclé pour ses photocopies et télécopies ainsi que pour l'imprimante. Les cartouches de toner de ces appareils ont été rendues à des fins de recyclage. Toute la papeterie de bureau usagée a également été retournée au Centre d'entreposage des dossiers pour y être déchiquetée. On a aussi recueilli les anciens journaux et annuaires de téléphone pour les envoyer au recyclage. On a encouragé les employés à faire des photocopies recto-verso lorsque que cela était possible. On a placé dans la salle à manger une boîte de recyclage du plastique et de l'aluminium, et on a encouragé le personnel à s'en servir. Pour réduire la consommation d'électricité, l'éclairage a été éteint lorsqu'il n'y avait personne dans les bureaux.

24-1 Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé

Dépenses par affectations secondaires	Dépenses réelles	Prévisions		Écart positif (négatif) (000 \$)	Note expl.
	2005-2006	2005-2006			
	(000 \$)	ETP	(000 \$)		
Salaires et avantages sociaux	546,6	9,00	548,5	(1,9)	
Autres dépenses	199,4		179,0	20,4	
Organismes externes	164,9		185,5	(20,6)	
Total des dépenses par affectations secondaires	910,9	9,00	913,0	(2,1)	

Coûts liés aux immobilisations

Ce crédit budgétaire est destiné à l'amortissement des immobilisations et aux frais d'intérêts liés aux emprunts pour les dépenses d'équipement.

24-2 Coûts liés aux immobilisations

Dépenses par affectations secondaires	Dépenses réelles	Prévisions		Écart positif (négatif) (000 \$)	Note expl.
	2005-2006	2005-2006			
	(000 \$)	ETP	(000 \$)		
Service de bureautique	4,5	4,5		0,0	
Amortissement	3,5	3,5		0,0	
Total des dépenses par affectations secondaires	8,0	8,0		0,0	

Rapport financier résumé

Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé

Conciliation

1^{er} avril 2005 – 31 mars 2006

DÉTAILS	PRÉVISIONS 2005-2006
Budget des dépenses 2005-2006	921,0 \$
Transfert de crédits venant de :	Néant
Transfert de crédits allant à :	Néant
Prévisions 2005-2006 :	921,0 \$

Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé

Sommaire des dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

Prévisions 2005-2006 (000 \$)	Crédits	Dépenses réelles (1) 2005-2006 (000 \$)	Dépenses réelles (2) 2004-2005 (000 \$)	Augmen- tation (Diminu- tion) (000 \$)	Note expl. ETP
24-1 Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé					
548,5	-A Salaires et avantages sociaux	546,6	504,9	41,7	
179,0	-B Autres dépenses	199,4	154,9	44,5	3
185,5	-C Organismes externes	164,9	65,5	99,4	4
913,0	Total des crédits 24-1	910,9	725,3	185,6	
24-2 Coûts liés aux immobilisations					
4,5	-A Service de bureautique	4,5	4,5	-	
3,5	-B Amortissement	3,5	3,5	-	
8,0	Total des crédits 24-2	8,0	8,0	-	
921,0	TOTAL DES CRÉDITS 24	918,9	733,3	185,6	

Notes explicatives :

- (1) Les dépenses réelles pour l'exercice 2005-2006 sont fondées sur un rapport d'analyse des dépenses à la fin de l'exercice daté du 12 mai 2006.
- (2) Les chiffres comparatifs des années antérieures ont été retraités, au besoin, pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2006.
- (3) Financement du programme d'accès pour aînés
- (4) Augmentation du financement destiné à aider les organisations communautaires d'aînés.

Historique

Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé Sommaire des dépenses et de l'effectif des cinq dernières années par affectation budgétaire (000 \$)

pour les exercices qui se sont terminés le 31 mars 2002 jusqu'au 31 mars 2006 ^(1, 2)
(000 \$)

Crédit	2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005		2005-2006	
	ETP	(000 \$)	ETP	(000 \$)	ETP	(000 \$)	ETP	(000 \$)	ETP	(000 \$)
24-1 Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé	9,00	694,7	9,00	723,2	9,00	715,8	9,00	725,3	9,00	910,9
24-2 Coûts liés aux immobilisations		17,9		15,8		8,0		8,0		8,0
Total Expenditures	9,00	712,6	9,00	739,0	9,00	723,8	9,00	733,3	9,00	918,9

Notes explicatives :

- (1) Les dépenses réelles pour l'exercice 2005-2006 sont fondées sur un rapport d'analyse des dépenses à la fin de l'exercice daté du 12 mai 2006.
- (2) Les chiffres comparatifs des années antérieures ont été retraités, au besoin, pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2006.

SECRÉTARIAT DU MIEUX-ÊTRE DES PERSONNES ÂGÉES ET DU VIEILLISSEMENT EN SANTÉ

L'exercice 2005-2006 est la première année où les rapports annuels du ministère comprennent une section d'information sur le rendement standardisée. Il s'agit d'une autre étape du processus visant à ce que les Manitobains aient un meilleur aperçu des activités du gouvernement et des répercussions de celles-ci sur la province. Ce processus a été amorcé en 2005 avec la publication du document *Rapport aux Manitobains sur le rendement — Document de travail 2005*, qui se trouve sur Internet à : www.gov.mb.ca/finance/mbperformance/perf02.fr.html.

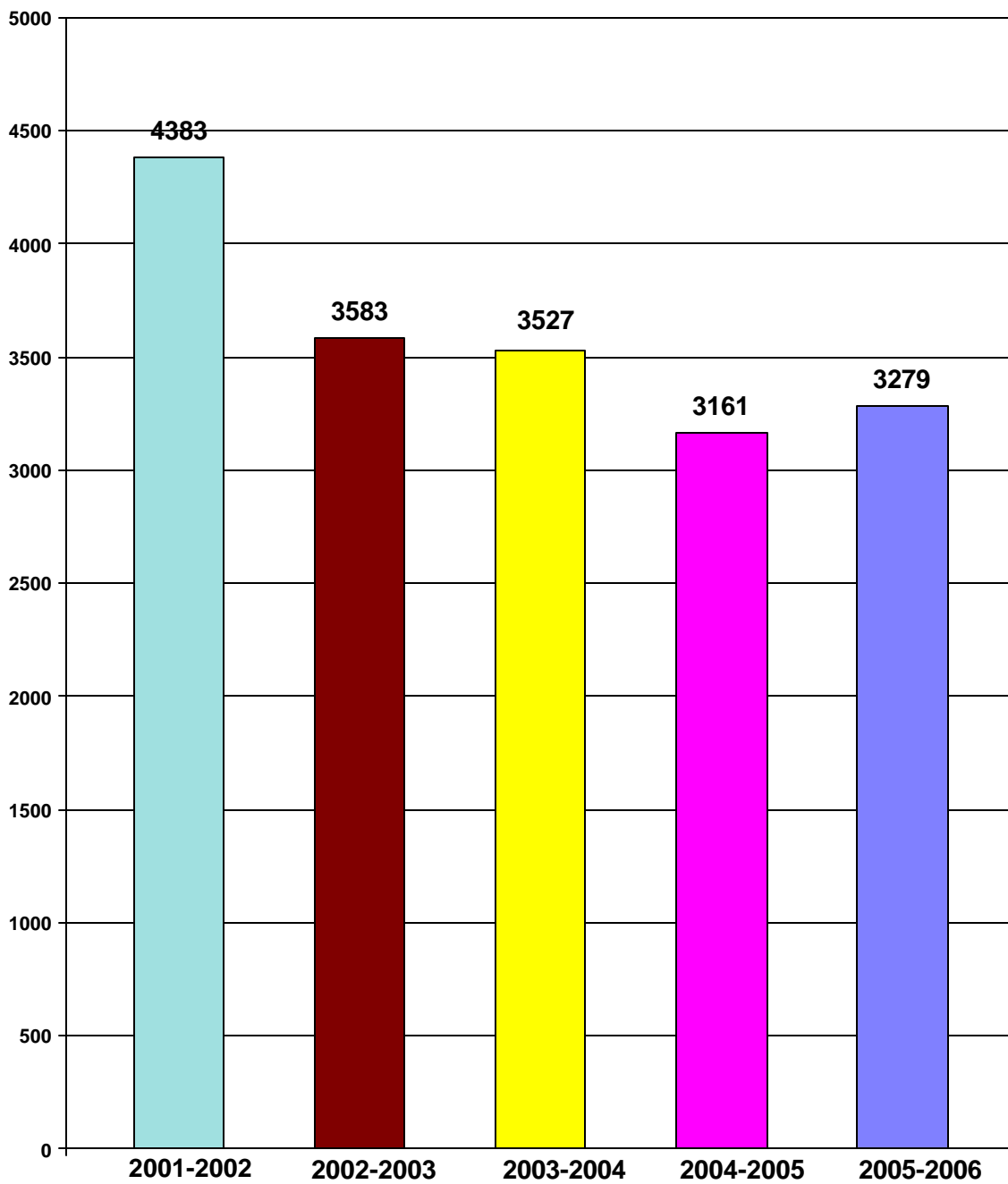
Les indicateurs de rendement dans les rapports annuels des ministères ont pour objectif de fournir aux Manitobains des renseignements valables et utiles sur les activités du gouvernement, en tant que complément des résultats financiers. Certains renseignements incorporent des données recueillies par le gouvernement provincial, alors que d'autres montrent des données rassemblées par des organismes externes. À mesure que le processus évolue, un éventail de mesures actuelles, nouvelles ou proposées pourrait être inclus dans le rapport dans les années à venir.

Nous accordons beaucoup d'importance à vos commentaires sur la mesure du rendement. Vous pouvez nous les faire parvenir, ainsi que toute question, à : mbperformance@gov.mb.ca.

Que mesure-t-on et comment? (A)	Pourquoi est-il important de mesurer cela? (B)	Quelle est la valeur connue la plus récente pour cet indicateur? (C)	Quelle a été la tendance pour cet indicateur au cours des ans? (D)	Commentaires/mesures prises récemment/liens avec le rapport (E)
<p>La connaissance qu'a le public du Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé et de ses services, en évaluant l'utilisation de la ligne d'information téléphonique pour les personnes âgées et le genre de renseignements demandés.</p>	<p>Pour que nous puissions garder des renseignements importants et à jour afin de répondre aux appels et d'aiguiller les gens vers les ressources et les services voulus. Pour que nous puissions savoir dans quelle mesure nous communiquons efficacement avec les aînés du Manitoba.</p>	<p>Pendant l'exercice 2005-2006, la ligne d'information téléphonique pour les personnes âgées a reçu 3279 appels. Les appels les plus fréquents étaient les demandes de publications du Secrétariat et les demandes d'information en matière financière.</p>	<p>Depuis 2001, <i>le nombre d'appel a été stable/uniforme</i>. Voir le tableau A, qui donne les chiffres des années 2001 à 2006. Les données récentes comprennent un volet descriptif qui nous permet d'évaluer la complexité des appels. Le tableau B indique le type d'information demandée.</p>	<p>Le Secrétariat est un point de contact central. Il est important de veiller à ce que les aînés reçoivent des renseignements à jour, à ce qu'ils soient aiguillés et aidés pour certains problèmes, à ce qu'ils aient accès à des services et des ressources, afin de leur permettre de prendre des décisions éclairées.</p>
<p>L'efficacité de nos groupes de consultation formés d'aînés en demandant aux ministères utilisateurs dans quelle mesure ils ont fait des changements sous l'influence de ces groupes. Nos groupes de consultation ont été formés pour garantir que l'opinion des aînés serait prise en considération et servirait à influencer la politique publique au Manitoba.</p>	<p>Pour évaluer si nous avons réussi à faire connaître aux ministères les opinions et les idées des aînés, des organisations de personnes âgées et des autres intervenants-clés.</p>	<p>Le Secrétariat a dirigé plus de douze réunions ou séances de discussion entre le personnel des ministères et les aînés entre 2002 et 2006. Certaines des discussions des groupes de consultation ont permis de faire des adaptations à des programmes ou des politiques (par ex., document sur les hypothèques inversées, stratégie du vieillissement chez soi, <i>Loi sur le Conseil manitobain du vieillissement</i>).</p>	<p>Depuis 2002, les commentaires du gouvernement ont été très positifs. Nous sommes en train de mettre sur pied un processus d'évaluation plus structuré.</p>	<p>L'augmentation du nombre de personnes âgées au Manitoba a des conséquences importantes sur les lois, les politiques et les programmes gouvernementaux; c'est pourquoi il est essentiel de veiller à ce que la planification tienne compte de l'opinion des aînés.</p>

<p>La connaissance qu'a le public de la ligne d'aide aux aînés victimes de mauvais traitements, en examinant le nombre d'appels, les types de mauvais traitements signalés et la nature de la personne qui appelle.</p>	<p>Il est important que nous comprenions si les efforts que nous déployons pour atteindre les gens et mieux les informer sont fructueux.</p> <p>L'analyse des types d'appels que nous recevons nous donne aussi des renseignements utiles et à jour sur les nombreux types de mauvais traitements envers les personnes âgées, et nous nous servons de cette information pour prendre des décisions sur nos politiques et nos programmes.</p>	<p>En 2005-2006, la ligne d'aide aux aînés victimes de mauvais traitements a reçu 294 appels. Les mauvais traitements les plus fréquemment signalés sont ceux qui touchent le domaine financier ou le domaine affectif.</p>	<p>Depuis la création de la ligne d'aide aux aînés victimes de mauvais traitements en 1999, le Secrétariat a constaté <i>une hausse régulière du nombre d'appels signalant des cas de mauvais traitements.</i></p> <p>Voir les tableaux C et D pour connaître la répartition des appels reçus et les types de mauvais traitements signalés sur cette ligne de 2001 à 2006.</p>	<p>Les taux de prévalence indiquent que 4 à 10 % des aînés canadiens sont maltraités. En appliquant ce pourcentage au Manitoba, on estime qu'entre 6 000 et 15 000 Manitobains et Manitobaines âgés sont victimes de mauvais traitements chaque année.</p> <p>Le Secrétariat dirige les efforts du gouvernement pour traiter le problème de la violence envers les aînés au Manitoba, grâce à diverses mesures, telle une approche commune et pluridisciplinaire, mettant l'accent sur l'éducation et la sensibilisation, ainsi que l'établissement d'équipes d'intervention et de surveillance régionales et locales dans toute la province.</p>
<p>L'influence du Secrétariat du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé dans les régions rurales et du Nord en mesurant la hausse du nombre de consultations, de subventions et de réunions régionales ou communautaires relatives à ces régions.</p>	<p>Il est important que nous mesurions notre influence dans les régions rurales et du Nord parce que les problèmes auxquels sont confrontés les aînés dans ces collectivités sont différents de ceux des régions urbaines. Nous nous devons d'avoir une influence positive sur tous les aînés du Manitoba, où qu'ils soient.</p>	<p>En 2005-2006, grâce à la stratégie <i>En avant les années</i>, nous avons donné des subventions à 7 organismes d'aînés. Trois de ces organismes ont utilisé ces fonds pour étudier la situation en région rurale et renforcer leur potentiel dans les collectivités rurales. De plus, notre programme de lutte contre la violence envers les personnes âgées a aidé à créer 4 équipes régionales communautaires d'intervention et de surveillance. Nous avons des bureaux satellites ouverts régulièrement en dehors de Winnipeg.</p>	<p>Nous avons constaté que les régions rurales demandaient de plus en plus souvent à notre personnel de participer à des réunions et d'être présent dans les bureaux satellites. De plus, les équipes d'intervention et de surveillance en matière de violence envers les aînés se multiplient régulièrement. Les subventions offertes aux organismes d'aînés continuent à bénéficier aux régions rurales et du Nord.</p>	<p>La hausse du nombre d'aînés au Manitoba a des retombées importantes pour le gouvernement et la société en général.</p> <p>Les questions auxquelles sont confrontés les aînés du Nord et des collectivités rurales sont différentes dans une certaine mesure de celles qui existent en région urbaine et il est important que tous les aînés puissent se faire entendre, où qu'ils habitent.</p>

TABLEAU A
LIGNE D'INFORMATION TÉLÉPHONIQUE POUR LES PERSONNES
ÂGÉES



Nombre d'appels

ANNÉE

TABLEAU B
LIGNE D'INFORMATION TÉLÉPHONIQUE POUR LES PERSONNES
ÂGÉES 2005-2006

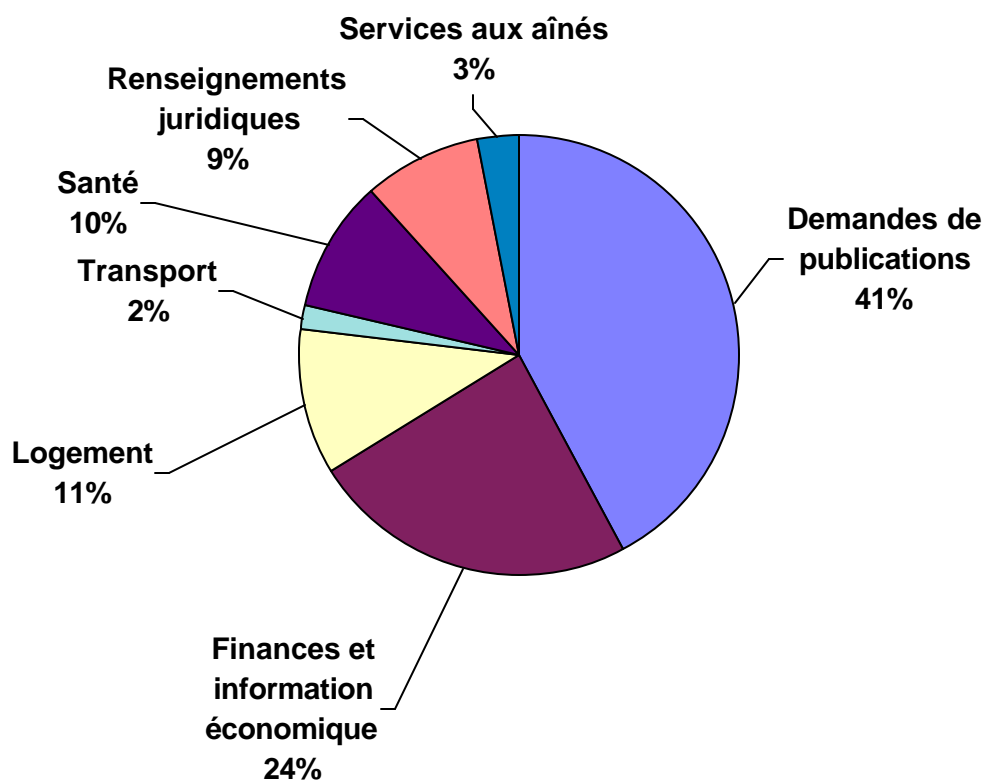
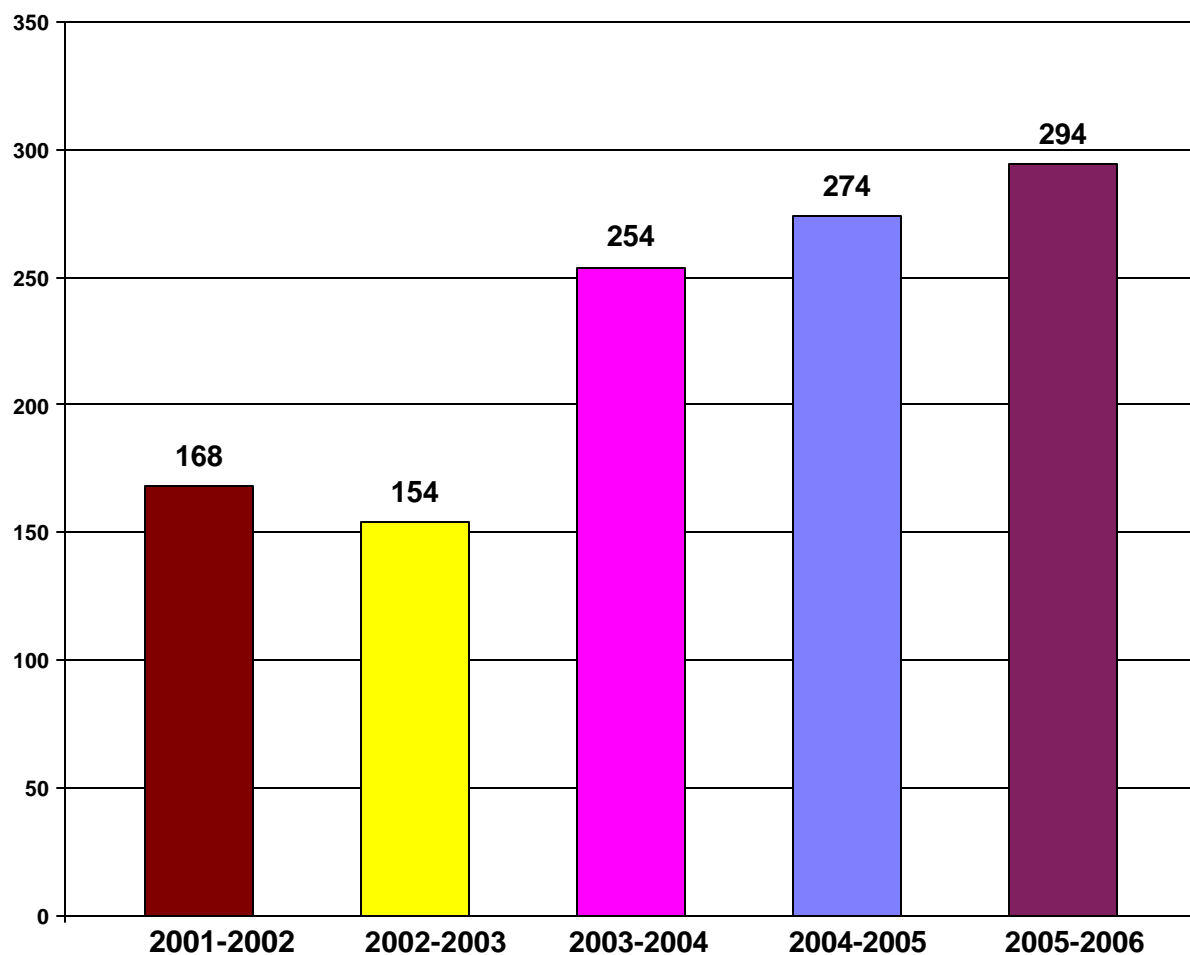


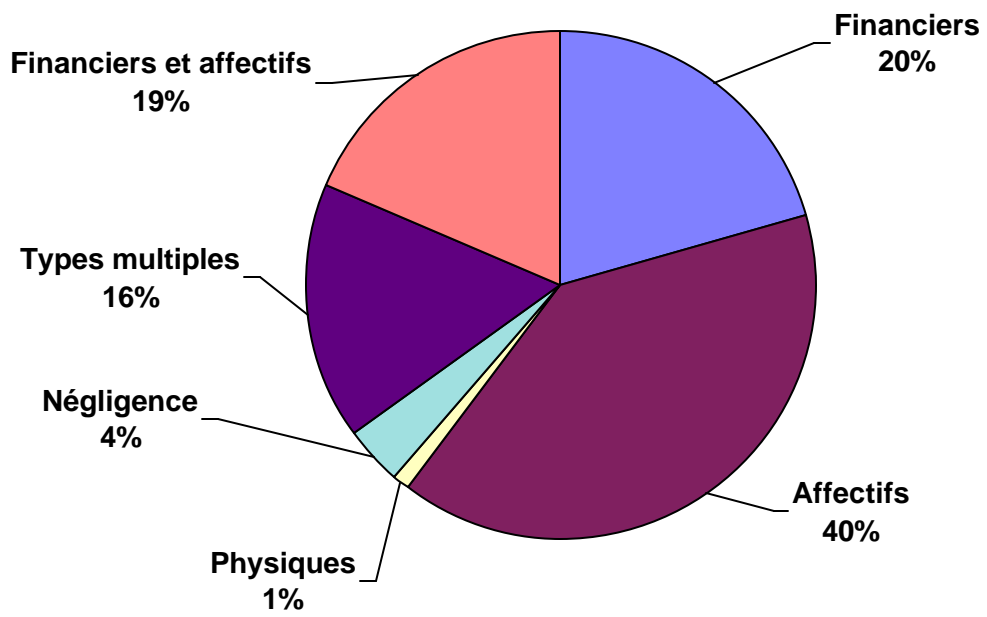
TABLEAU C
LIGNE D'AIDE AUX AÎNÉS VICTIMES DE
MAUVAIS TRAITEMENTS



Nombre d'appels

ANNÉE

TABLEAU D
TYPES DE MAUVAIS TRAITEMENTS 2005-2006



Conseil manitobain du vieillissement

**Rapport annuel
2005-2006**

Madame Theresa Oswald
Ministre déléguée à la Situation des personnes âgées
Palais législatif, bureau 310
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Madame la ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel 2005-2006 du Conseil manitobain du vieillissement.

La *Loi sur le Conseil manitobain du vieillissement* a reçu la sanction royale en juin 2005. Les membres du Conseil et les personnes âgées de tout le Manitoba ont accueilli avec plaisir cette manifestation de l'engagement de notre province envers les aînés et cette preuve de l'importance de leurs idées pour la planification de la politique et des programmes actuels et futurs.

En ma qualité de présidente du Conseil, je suis témoin des efforts déployés par les membres du Conseil pour conseiller la Ministre déléguée à la Situation des personnes âgées. Nos membres sont également actifs au sein d'organisations de personnes âgées dans leurs collectivités et se font les porte-parole des aînés dans tout le Manitoba. Lors d'une assemblée ayant duré deux jours en février 2006, à l'occasion de laquelle nous avons présenté le nouveau manuel du Conseil, nous avons eu le plaisir d'accueillir huit nouveaux membres. Nous remercions les membres dont les mandats ont expiré en 2005 pour leur dévouement auprès du Conseil.

Le Conseil a fait des recommandations au gouvernement sur des questions importantes et a collaboré étroitement avec le Secrétariat pour traiter des questions qui intéressent les aînés, par l'intermédiaire de publications, et notamment le *Guide des aînés du Manitoba*. C'est avec plaisir que j'ai collaboré avec des organisations provinciales et nationales et des bénévoles qui œuvrent pour améliorer la santé et le bien-être de notre population âgée.

Les membres du Conseil sont reconnaissants du soutien continu qu'ils reçoivent de la part de la ministre et de son personnel. Au nom du Conseil, je tiens aussi à remercier le personnel du Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé, pour l'engagement dont il fait preuve envers le travail du Conseil manitobain du vieillissement. Ce travail que nous faisons ensemble est important.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Norma Drowsdowech

Conseil manitobain du vieillissement

Le Conseil manitobain du vieillissement est un organisme consultatif qui relève de la ministre déléguée à la Situation des personnes âgées. Il veille à ce que les programmes et politiques du gouvernement relatifs aux personnes âgées reflètent le point de vue de celles-ci.

Les attributions du Conseil consistent à :

- a) renseigner et à conseiller le ministre :
 - (i) sur le vieillissement et ses conséquences pour tous les Manitobains, quel que soit leur âge,
 - (ii) sur les programmes, les services, les lignes directrices et les lois ayant trait au vieillissement ainsi qu'aux besoins et aux intérêts des personnes âgées au Manitoba;
- b) sensibiliser le public au vieillissement et à ses conséquences pour tous les Manitobains, quel que soit leur âge.

Le Conseil consultatif devait, à l'origine, rendre compte au ministre de la Santé par l'intermédiaire du gérontologue de la province. Depuis mai 1994, le Conseil relève directement de la ministre déléguée à la Situation des personnes âgées. Ce changement a été apporté pour intégrer les activités relatives aux personnes âgées et pour refléter la vaste gamme de questions liées aux personnes âgées au Manitoba, qui dépassent les limites du secteur des soins de santé.

La *Loi sur le Conseil manitobain du vieillissement* a reçu la sanction royale en juin 2005. Elle fournit les bases législatives sur lesquelles s'appuie le Conseil. Elle garantit que le Conseil demeurera une partie intégrante du gouvernement et que les personnes âgées du Manitoba pourront poursuivre leur contribution.

Le Conseil est formé d'un maximum de quinze membres comprenant un(e) président(e) et un(e) vice-président(e) nommés pour une période de deux ans par la ministre déléguée à la Situation des personnes âgées. Ses membres sont issus de divers milieux géographiques, de différents groupes ethniques et du secteur des services communautaires du Manitoba.

Le Conseil se réunit cinq fois par an au moins. Il a participé à des réunions avec la ministre afin d'examiner les questions importantes pour les aînés et sa présidente rencontre régulièrement la ministre.

Des comités sont mis sur pied pour traiter les nouvelles questions ou préoccupations qui touchent les personnes âgées.

Cette année, le Conseil a bénéficié d'une somme de 93 700 \$ venant du Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé pour l'aide à la recherche et à l'administration.

Au cours de l'exercice 2005-2006, Le Conseil s'est réuni cinq fois, notamment une fois dans le Manitoba rural, et a entrepris les activités suivantes :

Politique et autres questions

Questions

Le Conseil a discuté des sujets suivants au cours de l'exercice 2005-2006 : les services internationaux de pharmacie, le rapport entre impôt foncier et éducation, le financement de base pour des groupes de personnes âgées sans but lucratif, l'éducation continue, les besoins des personnes âgées en matière de logement, les questions de santé, l'âgisme, la stratégie *En avant les années*, les dépendances, l'accès aux services de santé en milieu rural, les transports, le syndrome des conditions sordides chez les personnes âgées, les préoccupations particulières des femmes âgées et les questions qui touchent les immigrants.

Le Conseil a mis sur pied les sous-comités suivants au cours de l'exercice 2005-2006 :

- Éducation continue
- Services internationaux de pharmacie
- Avantages financiers
- Logement
- Impôt foncier et éducation
- Prix de mérite
- Questions touchant les immigrants âgés

Le Conseil a présenté des dossiers à la ministre sur un certain nombre de ces questions et continuera à lui faire des recommandations par lettre, par note de service et au moyen de documents de discussion.

Participation communautaire

Comités et conférences

Les membres du conseil ont pris part au Comité manitobain chargé de la stratégie relative à la maladie d'Alzheimer, aux consultations organisées par le bureau du curateur public, au symposium de printemps du Centre on Aging, au Groupe interorganismes pour les personnes âgées, au comité de planification de la Journée des aînés et des anciens, au comité consultatif interministériel de Santé Manitoba sur la prévention du diabète, à Partners seeking Solutions, au Seniors Advocacy Committee, au comité consultatif de l'Office régional de la santé de Winnipeg, au Groupe de travail sur la vie active et la dignité des personnes âgées du gouvernement fédéral, à la consultation fédérale sur la planification en vue du vieillissement de la population, au Manitoba Committee of Seniors, à la consultation avec Développement social Canada, et le Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé, aux consultations budgétaires avec UNPAC sur les femmes âgées et l'économie, à la consultation avec le Conseil consultatif des femmes, au comité d'organisation de la Journée mondiale de sensibilisation aux mauvais traitements envers les personnes âgées, et à une présentation au University Women's Club. De plus, la présidente a participé aux consultations sur le vieillissement chez soi, au comité de recherche du Centre on Aging et au comité de préparation du symposium de printemps.

Publications

- Le Conseil a réimprimé le *Guide des aînés du Manitoba*, 13^e édition, en mars 2006.
- Le Conseil a continué de publier ses *feuilletts éducatifs à l'intention des personnes âgées du Manitoba* en ligne, à l'adresse <http://www.gov.mb.ca/shas/index.fr.html>, et d'en envoyer des copies par la poste sur demande.
- Le Conseil a publié un manuel pour les membres du Conseil manitobain du vieillissement.

Projets

Les *Prix du mérite du Conseil manitobain du vieillissement* ont été remis par la ministre déléguée aux personnes âgées et par la présidente du Conseil à neuf lauréats et des mentions honorables ont été accordées à vingt-cinq autres. Ces lauréats comprenaient des organisations, des professionnels et des aînés qui ont amélioré la qualité de vie des personnes âgées du Manitoba et encouragent une attitude positive envers celles-ci dans la province.

Le prix Murray R. Smith a été décerné pour la première fois cette année. Murray Smith était président du Conseil manitobain du vieillissement de 2001 à 2002. Le prix a été créé en l'honneur de ses nombreuses années de services communautaires et d'activités de défense des droits des aînés.

Activités

Plusieurs membres ont participé à la célébration de la Journée des aînés et des anciens au centre communautaire Crescentwood ainsi qu'à des activités particulières qui se sont tenues dans l'ensemble de la province durant le Mois des personnes âgées et des anciens, en octobre. Le Conseil a aussi assisté au déjeuner d'Action-retraite Manitoba et au dîner de financement des Good Neighbours, ainsi qu'aux assemblées annuelles de diverses organisations. Les membres du Conseil et leurs invités ont aussi été invités à une réception au palais législatif, pour fêter le 25^e anniversaire du Conseil manitobain du vieillissement.